

AFRIQUE, S'ADAPTER À LA NOUVELLE DONNE INVESTIR, PROTÉGER, DÉVELOPPER



*par Marc Petitier,
Associé au sein du département Corporate,
Linklaters Paris*

La conférence d'octobre dernier « Afrique, s'adapter à la nouvelle donne. Investir, protéger, développer » qui a réuni des intervenants prestigieux (Serge Michailof, chercheur associé, Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) (et auteur d'Africanistan, aux éditions Fayard), Luc Rigouzzo, Président exécutif et Co-Fondateur d'Amethis Finance, Mohamed El Fadel Kane, Directeur de la Banque d'Investissement UEMOA du Groupe Ecobank, et Antoine Diome, Agent Judiciaire de l'Etat du Sénégal) fut un succès indéniable. Cette conférence a en effet permis aux intervenants de faire bénéficier le public de leurs témoignages de praticiens de l'investissement en Afrique. Dès lors, au regard des retours et des demandes qui nous sont parvenus après cette conférence, l'idée de partager nos convictions sur le continent Africain et d'envisager les grandes tendances de demain en matière d'investissement privé a vu le jour. Celles-ci sont basées sur notre propre pratique de l'Afrique et les contributions de nos intervenants. En voici les points clés :

LES PRINCIPAUX RISQUES PESANT SUR L'AFRIQUE, EN PARTICULIER AU SAHEL : UNE APPROCHE MACRO

Le premier risque pesant sur l'Afrique résulte évidemment du ralentissement économique mondial et de la baisse des cours des matières premières qui frappe le continent. La croissance qui était de l'ordre de 7% avant 2008 est passée à 3-4% en 2015. Pour cette année 2016, le FMI prévoit pour sa part un taux de croissance de 1,4%. Il est donc probable que cette baisse du taux de croissance économique alliée à des taux de croissance démographique annuels de l'ordre de 2,5 causera une diminution du revenu moyen par habitant en Afrique en 2016.

Le second risque porte sur la montée de l'insécurité. C'est un problème sérieux qui émane principalement de zones rurales largement délaissées par les pouvoirs publics, et devant néanmoins faire face à des problèmes de surpopulation, de crise environnementale et de crise agricole. Les difficultés connues par ces régions ont notamment permis

au djihadisme de se développer et force est de constater que cela a conduit à des situations explosives (tel qu'au Mali). Des interventions militaires extérieures ont été rendues inévitables dans certains cas, mais celles-ci ne règlent pas les sujets sur le long terme : quand l'État est absent, d'autres pouvoirs s'y substituent. L'Afrique à horreur du vide.

Le troisième sujet est lié au taux de fécondité, en particulier dans les pays du Sahel : ceux-ci n'ont pas encore amorcé leur transition démographique. Il faudra 30 ans pour que la population arrive à des taux de fécondité que l'on retrouve dans le reste du monde. Le Niger, par exemple, qui avait 3 millions d'habitants lors de son indépendance, en avait 7 millions il y a 35 ans, et en aura au moins 35 à 40 millions vers 2035, voire entre 70 et 90 millions en 2050 selon les efforts qui seront faits dans ce domaine. Ainsi, dans un pays où seulement 12% de la superficie est propre à l'agriculture, un problème évident verra le jour avec l'arrivée d'une population future de 60 millions d'habitants. Quant au Nigéria, il aura pour sa part à cet horizon entre 350 et 400 millions d'habitants.

Enfin, le Sahel souffrira des effets du réchauffement climatique à horizon de 20 ans seulement. Une augmentation de la température de quelques degrés provoquera une baisse des rendements agricoles, ce qui, couplé à la variable précitée qu'est le taux de fécondité, risque fort d'amplifier les difficultés auxquelles l'Afrique devra faire face. Est-ce gérable ? Sans doute selon les experts, mais uniquement sous réserve de favoriser les investissements et de mettre en œuvre des politiques responsables, en particulier en matière démographique et agricole.

DES REMÈDES QUI IMPLIQUENT LE SECTEUR PRIVÉ

Il existe des remèdes qui impliquent le secteur privé, mais force est de constater qu'ils ne peuvent réussir seuls. Dans les économies les plus fragiles, la population est majoritairement rurale. Pour obtenir un impact massif sur l'emploi, il sera nécessaire d'assurer un véritable développement agricole qui implique électrification, eau potable et une agriculture de rendement plus élevé.

Cet objectif semble parfaitement réalisable, et passera notamment par le financement des PME, par le recours au micro-crédit, ou encore aux fonds d'investissements, afin d'améliorer considérablement le niveau d'équipement des entreprises. Bien-entendu, ceci ne peut se faire qu'avec une amélioration des infrastructures (réseau routier, réseaux électriques et en eau notamment) d'une part, et de l'environnement des affaires d'autre part.

De nombreuses initiatives sur le plan réglementaire ont vu le jour ces dernières années. Par exemple, en Afrique centrale et de l'Ouest, l'acte uniforme en droit des sociétés, tous comme les autres actes uniformes OHADA, ont permis de sensiblement améliorer l'environnement légal (ne serait-ce qu'en permettant aux investisseurs d'obtenir une sécurité juridique sur le fait même de pouvoir conclure un pacte d'actionnaires, et de les doter d'outils habituellement utilisés partout ailleurs tels que les actions de préférence). Le fait de pouvoir bénéficier de l'application de traités, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, en matière de protection des investissements, et la possibilité de soumettre les accords d'investissement à l'arbitrage, sont des facteurs de sécurité juridique accrue.

Mais force est de constater qu'il reste encore, bien souvent, à améliorer le fonctionnement de nombreuses administrations afin d'éviter les « tracasseries ou lourdeurs administratives » dont le poids et les contraintes pèsent sur nombre d'opérations d'investissement ou de financement.

Les sujets mentionnés ci-avant sont liés à la façon de poupées gigognes. En effet, les risques accrus de certains pays peuvent mettre à leur tour d'autres pays en péril et ce n'est qu'en identifiant et en traitant les sources mêmes de ces difficultés qu'il sera possible de les gérer efficacement et durablement. Pour autant, les risques mentionnés plus haut sont-ils pertinents dans toute l'Afrique ou ne le sont-ils que dans certaines économies ?

Bien qu'il convienne ici de nuancer les réponses, force est de constater que les risques pesant sur les zones les plus fragiles de l'Afrique affectent d'une manière ou d'une autre d'autres zones du continent, voire même d'autres continents (tels que l'Europe) comme on peut le voir parfois de manière dramatique avec les mouvements de populations venant des zones les plus pauvres.

UNE AFRIQUE OU QUATRE AFRIQUES ?

Dans son rapport d'août 2012 intitulé Africa at work : Job creation and inclusive growth, McKinsey Global Institute (MGI) identifiait quatre catégories de pays africains, basé sur leur état de développement :

- Les économies pré-transition : elles sont parmi les plus pauvres, mais sont en croissance très forte. Le secteur privé y reste naissant. Cette catégorie inclut notamment l'Éthiopie, la RDC et la Sierra-Léone ;
- Les économies en transition : cette catégorie comprend le Ghana, le Kenya, la Tanzanie, le Cameroun ou encore la Côte d'Ivoire. Ces économies sont en croissance rapide. L'agriculture et le secteur des ressources naturelles comptent pour 35% de leur PIB au



total et pour les deux-tiers de leurs exportations. Les industries de services, notamment la distribution et le secteur bancaire, y sont en expansion. Certains, comme le Ghana et l'Ouganda, bénéficient de nouvelles ressources pétrolières ;

- Les économies diversifiées : ce sont les économies les plus larges et avancées du continent. Elles incluent l'Égypte, le Maroc, l'Afrique du Sud et la Tunisie. On y trouve déjà des activités manufacturières et de services significatives. Elles bénéficient de plus en plus de leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales ;

- Les pays exportateurs pétroliers : ce sont les économies les moins diversifiées. Les industries manufacturières et de services y demeurent relativement modestes.

Les économies diversifiées étaient il y a peu le moteur de croissance du continent. Cette catégorie connaît néanmoins des difficultés. Il en va de même des économies pré-transition, pour les raisons visées au début de cet article, ainsi que des économies des pays exportateurs pétroliers très affectées par la baisse des cours du pétrole.

Les opportunités d'investissement pour le secteur privé sont donc principalement identifiées dans les économies en transition, et dans les très nombreux secteurs répondant aux besoins de la population et à la croissance : biens de consommation, distribution ; agro-business, médical, etc.

TENDANCES ET PERSPECTIVES

Il nous semble que ce sont dans les pays de la catégorie des économies en transition que les investisseurs privés internationaux devraient être les plus présents au cours de la période à venir ; les autres pays relevant davantage des organismes de développement et des bailleurs de fonds internationaux publics. Nous avons la conviction que cette tendance va perdurer. Les économies de cette catégorie devraient assez logiquement bénéficier d'une part importante des fonds levés par le private equity au cours des années records de 2014 et 2015 et dont une grande partie reste à investir. D'autres fonds dédiés à l'Afrique sont d'ailleurs actuellement en cours de levée.

La seconde tendance, plus récente, et que nous devrions voir perdurer, est le fait que les investissements en Afrique sont largement financés par l'Afrique elle-même. Par exemple, nous avons constaté le développement de syndications bancaires en franc CFA par des établissements bancaires locaux et régionaux, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ceci a été effectué sur des financements dans plusieurs secteurs : agro-business ; ressources naturelles, etc., avec des avantages significatifs pour les emprunteurs, et notamment une absence de risque de change, et un coût du financement compétitif. Certes, les banques centrales sont de plus en plus vigilantes sur la situation des banques africaines, mais ceci devrait aboutir à ce que les épargnants et les investisseurs privés et institutionnels investissent par le biais de fonds communs de placement, ce qui devrait logiquement les amener à eux-mêmes se développer.